

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus	
CAHORS. — D.	6 41	12 30	6 6	PARIS. — D.	2 20	9 30	7 45	CAHORS. — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE. D.	5 40	9 14	2 30	CAHORS. — D.	11 30	5 10	PARIS. — D.	8 30	11 20	5 10	
Mercuès.	6 54	1 26	6 19	— Express.	8 »	»	»	Sept-Ponts.	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. D.	7 40	10 35	4 40	Cabessut, halte	7 48	11 41	— Dép.	7 45	11 30	5 10	
Parnac.	7 3	1 34	6 28	BORDEAUX. »	»	5 45	3 15	Cieurac.	5 11	11 22	5 57	Arcambal.	8 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Luzech.	7 3	1 34	6 28	M-Libos. — D.	8 40	3 10	9 »	Lalbenque.	5 20	11 39	6 11	Montauban. D.	7 25	10 35	4 40	Vers.	8 11	12 21	Lamadeleine.	7 56	11 54	5 21	
Gastelfranc.	7 31	1 47	6 44	Fumel.	8 45	3 18	9 »	Montpezat.	5 31	11 52	6 25	Fonneuve.	7 40	10 49	4 54	St-Géry.	8 18	12 28	Toirac.	8 10	12 18	5 34	
Puy-l'Évêque.	7 43	2 8	7 3	Souillac-Touzac.	9 1	3 30	9 10	Borredon.	5 45	12 6	6 42	Albiac.	7 55	10 58	5 3	St-Martin-Lab.	8 53	1 14	Cajarc.	8 31	12 52	5 59	
Duravel.	7 53	2 18	7 18	Souillac-Touzac.	9 10	3 39	9 28	Causse.	5 55	12 16	6 56	Caussade.	8 46	11 30	5 35	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	Calvignac, hal.	8 54	1 36	6 18	
Souillac-Touzac.	8 6	2 29	7 32	Duravel.	9 10	3 39	9 28	Réalville.	6 5	12 26	7 8	Montpezat.	8 46	11 30	5 35	Calvignac, hal.	9 4	1 44	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	
Fumel.	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 37	Albiac.	6 13	12 34	7 18	Caussade.	8 46	11 30	5 35	Montbrun, hal.	9 33	2 24	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	
M-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Gastelfranc.	9 34	4 3	9 52	Fonneuve.	6 22	12 43	7 28	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51	Calvignac, hal.	9 4	1 44	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	
BORDEAUX. — A.	8 51	8 11	4 45	Luzech.	9 47	4 16	10 5	Montauban. A.	6 39	1 »	7 45	Albiac.	9 39	12 9	6 15	Calvignac, hal.	9 4	1 44	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	
PARIS. — A.	11 46	4 37	2 43	Parnac.	9 57	4 36	10 15	BORDEAUX. A.	10 40	6 05	» »	Cieurac.	9 49	12 18	6 24	Calvignac, hal.	9 4	1 44	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	
				Mercuès.	10 9	4 38	10 26	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	» »	Montpezat.	9 13	11 51	5 54	Calvignac, hal.	9 4	1 44	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	
				CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43					Lalbenque.	9 39	12 9	6 15	Calvignac, hal.	9 4	1 44	St-Géry.	9 17	2 10	6 44	

Cahors, le 24 Janvier.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Est-il une question plus urgente que la discussion du crédit agricole? Nous ne le croyons pas. Il y a peut-être bien à la Chambre 500 représentants qui l'ont promise à leurs électeurs; le sort de notre agriculture est en partie attaché au vote de cette loi pendante devant le Sénat depuis 1882; les intérêts des propriétaires, des fermiers et des consommateurs sont en jeu, et il faut encore qu'un nouvel ajournement intervienne!

A l'une des dernières séances de la Chambre haute, M. Viette a demandé un délai pour étudier la question, il est le cinquième ministre qui ait occupé le portefeuille de l'agriculture depuis le dépôt du projet! Né d'hier, il lui fallait le temps matériel pour l'examiner, et, bon gré malgré, il a bien fallu que la majorité du Sénat lui donnât gain de cause.

Jamais, croyons-nous, l'on n'avait mieux senti le danger des crises incessantes que quelques politiciens ouvrent à l'envi pour satisfaire de basses rancunes, souvent même sans but bien déterminé. Voilà un projet qui va mettre plus de six ans à être discuté au Sénat, seulement. Que sera-ce quand il arrivera à la Chambre?

Il a déjà subi des vicissitudes diverses: en 1883, une première discussion n'aboutit pas.

M. Oudet le fit échouer; malgré les efforts du rapporteur, M. Labiche, et du ministre, M. Méline; on le renvoya à la commission, qui, il faut le reconnaître, travailla avec une sage lenteur, puisque ce n'est

qu'au mois de décembre 1887 que le rapport supplémentaire fut déposé.

Tel qu'il est, le projet propose cependant de réaliser plusieurs grandes réformes qu'il importe d'indiquer.

C'est d'abord la réduction du privilège du propriétaire. On sait qu'en ce moment, d'après l'article 2102 du Code civil, le propriétaire a sur le fermier un privilège illimité: si par exemple ce dernier a contracté un bail de dix années qu'il est contraint de résilier après deux ans de présence, le propriétaire a le droit d'exiger le paiement de tous les loyers qui restent à échoir, dans l'espace, de huit années.

Nous n'insisterons pas sur le préjudice considérable que cause une mesure aussi excessive; le cultivateur ne peut trouver de crédit, puisque, en quelque sorte, sa fortune est le gage de son propriétaire; par voie de conséquence, il ne peut faire à ses terres les améliorations désirables et arriver ainsi à une production plus considérable, mesure qui constitue pour l'agriculture la plus efficace des protections.

La commission propose la réduction du privilège à quatre années; le syndicat national agricole en demande deux seulement. Nous inclinons à penser que cette dernière solution est préférable; elle a d'ailleurs été adoptée en 1872 par l'Assemblée Nationale pour modifier cette même lacune de la législation en cas de faillite.

Une autre grande réforme qui ne souffrira vraisemblablement aucune difficulté, c'est la commercialisation des billets à ordre et l'assimilation des agriculteurs aux commerçants.

Ce sera un excellent moyen pour donner aux grandes exploitations rurales des faci-

lités considérables pour l'écoulement de leurs produits.

Telles sont les deux grandes idées qui se dégagent du projet de M. Labiche.

Il importe de prémunir nos lecteurs contre une confusion qui pourrait aisément se produire. Crédit ne veut pas dire emprunt. On connaît la fameuse banque agricole de 1860 créée dans un but financier par l'empire et mise en faillite après avoir prêté 40 millions au khédive! Ce n'est point de cela qu'il s'agit, il importe d'affranchir l'agriculture et de faire quelque chose pour les ouvriers des campagnes. Leur sort vaut autant que celui des ouvriers des villes.

Il est encore une autre question qui demande une étude sérieuse et une réforme complète; c'est le partage des plus-values que procure aux propriétés la culture des terres. Il est de toute justice que les capitaux enfouis dans le sol, insaisissables et cependant si utiles, soient partagés entre le fermier qui en a profité et le propriétaire qui en profitera.

Alors seulement, quand le Parlement aura accompli ces grandes réformes, il aura servi les intérêts de l'agriculture et donné satisfaction à ses nombreux intéressés!

**

INFORMATIONS

A la Chambre M. de Hérédia demande l'urgence pour un crédit de 6 millions qui doivent être affectés à la construction de monuments commémoratifs de la Révolution de 1789.

L'urgence est refusée.
La Chambre continue ensuite la discussion de l'assainissement de Paris.

L'incident de Florence. — M. Crispi

plus vite cet affreux pays.

Mais, se reprenant aussitôt et, se tournant vers dona Luisa, qui la regardait en souriant :

— Oh! ajouta-t-elle avec sentiment, pardonnez-moi, madame, cette parole inconsidérée, le bonheur rend égoïste; je sens que je ne serai complètement heureuse que lorsque je serai de retour en France avec celui que j'aime. Tant que je resterai ici, je craindrai de le perdre encore.

— Oui, répondit dona Luisa avec sentiment, vous avez raison, madame; vous avez tant et si longtemps souffert, que votre bonheur actuel vous effraie; mais rassurez-vous, ajouta-t-elle avec un délicieux sourire, nous ferons si bonne garde autour de vous, que rien ne troublera votre félicité actuelle.

— Merci, oh! merci, s'écria Denizà.
Et elle se laissa aller dans les bras de dona Luisa.

Les deux dames s'embrassèrent comme deux sœurs en laissant couler des larmes, que ni l'une ni l'autre ne songeait à retenir.

— Je crois, dit alors la comtesse, qu'il est un moyen bien simple d'assurer le bonheur de nos deux amis.

— Lequel? demanda naïvement Denizà.
— Parbleu! s'écria joyeusement Bernardo, c'est de les marier au plus vite, n'est-ce pas, madame la comtesse?

— C'est précisément ce que j'allais dire, répondit en souriant madame de Valenfiours.

— Oui, marions-nous le plus tôt possible, s'écria Julian; cette pensée est charmante, elle devait venir à madame la comtesse, n'est-ce pas, chérie? ajouta-t-il en pressant dans les siennes

et le garde des sceaux ont décidé de déplacer le juge de paix de Florence.

L'incident s'est ainsi terminé à la satisfaction générale.

L'Hôtel-de-Ville. — M. Michelin, comme conséquence du dépôt par le Gouvernement du projet tendant à loger le préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville, va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition concluant à l'expropriation par l'Etat de l'Hôtel-de-Ville et au paiement d'une forte indemnité à la ville de Paris.

La réunion monarchique de Bordeaux. — A la réunion monarchique de Bordeaux, on a beaucoup remarqué les discours de M. Hervé critiquant le mécanisme républicain comme incapable de donner la stabilité au gouvernement.

Le passage suivant a été aussi très applaudi :
« Il faut donc revenir à la monarchie, mais à la monarchie élue par le Parlement ou consacrée par le plébiscite.

Congo. — Le Figaro dit pouvoir confirmer la nouvelle qu'un détachement français a été attaqué par les indigènes du Congo sur le haut Ou Banjù. Six auxiliaires ont été tués.
Les vivres, les armes et les munitions, le matériel d'expédition ont été perdus.

Provocations allemandes

On télégraphie de Nancy, le 22 janvier :
Vendredi, un habitant d'Audun-le-Roman, nommé Nicolas Barberot, âgé de soixante-onze ans, prévenu qu'une bande de sangliers errait sur le territoire de Trieux, à quelques kilomètres du pays annexé, partit à leur recherche muni d'un fusil et de son port d'armes.

Près de la frontière, il vit un douanier allemand qui lui faisait signe de venir à lui. Le douanier se tenait près de la borne-frontière. Barberot, croyant que le douanier voulait lui indiquer la piste des sangliers, avança sans défiance; le douanier se précipita sur lui et voulut saisir son fusil.

Une lutte s'engagea. Barberot fut terrassé. Le douanier lui mit le genou sur la poitrine et réussit à lui arracher son fusil chargé.

Un habitant de Trieux, conduisant une voiture, entendit les cris de Barberot et le ramena en voiture chez lui.

les mains de sa fiancée.

— Oui, mon Julian, répondit vivement la jeune femme avec une pudique rougeur; je suis à toi, et si je suis venue au Mexique, c'est avec la pensée d'y faire consacrer notre union.

— Hum! dit le docteur en riant, les amoureux sont tous et toujours les mêmes; ils ne doutent jamais de rien... Nous avons bien des choses à faire avant cela.

— Comment! que voulez-vous dire, mon père? s'écria Julian avec vivacité. Existerait-il quelque empêchement à notre mariage?

Denizà ne dit rien, mais ses yeux battirent comme si elle allait pleurer, et elle se sentit pâlir.
— Je n'en vois aucun, reprit le docteur en souriant. Rassurez-vous donc, mes enfants; mais il est des convenances avec lesquelles il faut compter: ainsi, par exemple, Julian et Bernardo, bien qu'ils aient tous les deux amnistie entre les mains, ne sont encore que des contumax, des condamnés évadés aux yeux des autorités françaises.

— C'est juste, dit Julian; pardonnez-moi, mon père, je l'avais oublié.

— Je comprends cela, dit en riant le docteur, tu ne penses qu'à ta fiancée et tu ne vois qu'elle.
— Il a raison! s'écrièrent les dames en riant.

— Pardieu, je le sais bien, reprit le docteur avec bonhomie; c'est précisément pour cela que nous, qui sommes sages et de sang-froid, nous devons réfléchir pour lui et pour sa charmante fiancée, dans l'intérêt même de leur bonheur. Il importe donc que Julian et Bernardo fassent au plus vite légaliser leur position et rentrent dans la plénitude de leurs droits civils et politiques. Pour cela, il faut qu'ils se présentent en personne

88 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XIII

DE LA GRANDE JOIE QU'ÉPROUVÈRENT QUATRE DE NOS PRINCIPAUX PERSONNAGES, GRACE A LA COMTESSE DE VALENFIEURS.

— Libres! répéta Denizà, oh! père, je vous devine, ajouta-t-elle en se jetant à son cou.

— Voyez-vous, mademoiselle la caline! reprit gaiement le docteur en se dégageant doucement, elle devine tout, on ne peut rien lui cacher. Ce n'est pas moi, c'est Julian qu'il faut embrasser ainsi.

— Oh! il n'y perdra rien, dit-elle avec une charmante coquetterie.

— Je le sais bien, dit le docteur en riant.

— Et moi aussi, prononça joyeusement Julian, mais comment se fait-il?...

— Ecoute notre père, dit Denizà, en lui fermant la bouche avec un baiser.

Argument irrésistible, et qui le rendit muet aussitôt.

Pendant ce temps, le douanier emporta le fusil chez lui.
Barberot est un ancien garde très estimé, dont la sincérité n'est pas discutée.
Ce nouvel incident a produit une vive émotion.

Nancy, 22 janvier.

Le gouvernement allemand exige que tous les envois commerciaux faits d'Alsace-Lorraine en France portent l'adresse de l'expéditeur et celle du destinataire écrites en allemand. Cette mesure est vivement critiquée par les commerçants des pays annexés, et principalement par les Lorrains, qui ignorent la langue allemande.

Les chemins de fer alsaciens-lorrains ont refusé cette semaine des colis dont les adresses étaient écrites en français.

Le vol d'un fusil Lebel. — Malgré tous les démentis, la Lanterne maintient la nouvelle qu'elle a donnée du vol d'un fusil au camp de Châlons. Elle affirme qu'elle donnera des renseignements complets sur l'agression dont fut victime le soldat, encore malade à l'hôpital. La Lanterne ajoute que le caporal, qui raconta l'incident à des officiers, est renvoyé actuellement en congé dans sa famille, dans un département du Nord.

Le général Brugère. — L'amélioration que les médecins avaient constatée dans l'état du général Brugère ne s'est pas maintenue. Des nouvelles plus graves nous sont parvenues dans la soirée, dit le Gaulois. Le malade a une fièvre intense, accompagnée de délire.

New-York. — Une collision a eu lieu entre la Gascogne et le Switzerland. Les pertes ont été évaluées à 12,000 dollars.

Les passagers ont été transférés sur le Westerland.

L'ère du revolver. — Dans une réunion anarchiste au Havre, un nommé Lucas a tiré deux coups de revolver sur Louise Michel, pendant que celle-ci parlait. Une balle lui déchira le lobe de l'oreille, une autre pénétra derrière l'oreille. La blessure parait grave.

Lucas a été arrêté, il faillit être échappé par la foule.

En Algérie. — Un soldat, nommé Retrouvé, condamné aux travaux publics, passait lundi, devant le conseil de guerre de Blidah, pour bris de clôture et désertion. Pendant que le commissaire lisait les faits reprochés à l'accusé, celui-ci lança son soulier sur le commissaire. Retrouvé a été condamné à mort, séance tenante.

Inondations du fleuve Jaune. — Les nouvelles sur les terribles inondations du fleuve Jaune sont navrantes, et jamais on ne pourra évaluer le nombre des personnes qui ont péri dans cette catastrophe.

A Pékin, on se communique les chiffres qui varient de un million à sept millions.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Élection de Castelnaud
M. Léopold Bessières, conservateur, est élu.
Voici les résultats par communes :

	BESSIÈRES	TAILHADE
Castelnaud,	395	526
Saint-Paul,	466	49
Cézac,	60	75
Flaugnac,	156	429
Sainte-Alauzie,	51	89
Pern,	137	109
Lhospitalet,	403	68
Total.	1058	1045

au général français commandant l'Etat de Sonora et fassent ainsi acte de soumission au gouvernement impérial.

— En commettant une lâcheté, dit Julian d'une voix sourde, en fronçant les sourcils.

— Julian ! dit le docteur d'un ton reproche.

— Eh ! mon père, avez-vous réfléchi à ce que vous exigez de moi ? s'écria le jeune homme avec force.

Tous les assistants regardaient avec stupeur et une admiration douloureuse le fier jeune homme, qui s'était soudain redressé, dont les regards semblaient lancer des éclairs et qui les dominait sous le coup de sa généreuse indignation.

Et, cachant sa tête dans ses mains, il fondit en larmes.

Tous les assistants étaient atterrés.

— Julian, au nom du ciel, s'écria le docteur, vois Denizà, aie pitié d'elle !

Tous les regards se tournèrent alors vers la jeune femme.

— Mais Denizà, pâle, mais souriante et les yeux brillants d'un généreux enthousiasme, se leva de son siège, s'approcha d'un pas lent et pour ainsi dire automatique du fier jeune homme, et lui posant doucement la main sur l'épaule, elle lui dit de sa voix harmonieuse, brisée par une émotion intérieure, mais vibrante :

— Bien, Julian ! bien, mon fiancé !... Je te loue et je suis heureuse de cette généreuse indignation contre ce tigre à face humaine, cet assassin de femmes et d'enfants, dont le trône est fait de cadavres et cimenté du sang de ses victimes. Je suis fière de toi, et mon amour grandirait encore si cela était possible. Dans ce désert où nous

Tribunal de première instance de Gourdon. — M. Brocas, substitut du procureur de la République, est nommé juge près le tribunal, en remplacement de M. Nadau, nommé juge à Foix.

M. Séverin, juge suppléant à Agen, est nommé substitut du procureur de la République à Gourdon.

M. Buisson, juge au tribunal de Gourdon, est chargé du règlement des ordres.

Enseignement primaire. — Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 20 janvier :

M. Audhui, Antoine-Hippolyte, est nommé instituteur titulaire à Cornou, commune de Saint-Vincent (Lozèch) ;

M. Senac Victor-Henri, est nommé instituteur titulaire à Reilhac ;

M. Maurandy Jean-Camille, est nommé instituteur titulaire à Boisse, commune de Castelnaud ; M. Henras Urbain, est nommé instituteur adjoint stagiaire à Sauzet.

M. Labarthe Pierre-Jean, est nommé instituteur adjoint stagiaire à Lozèch ;

MM. Cazes et Tourrés, élèves sortants de l'école normale, sont délégués dans les fonctions d'instituteurs stagiaires adjoints, le premier à Saint-Germain et le second à Laurettes.

Grève. — Les ouvriers des chantiers entre Poudens et Gourdon, sur la ligne ferrée en construction, se sont mis en grève hier, lundi ; l'administration supérieure a été immédiatement prévenue.

L'appel de la territoriale. — Le Journal officiel du 10 janvier avait publié une circulaire du ministre de la guerre convoquant pour le 7 mai la 2^e série des hommes de la territoriale appelés à accomplir, cette année, leur période d'instruction de treize jours.

La date de cet appel, coïncidant avec l'époque du renouvellement intégral des conseils municipaux et mettant dans l'impossibilité de prendre part au vote un grand nombre d'électeurs et notamment tous les gradés, officiers, sous-officiers, caporaux et brigadiers, qui, aux termes de l'instruction du 22 mars 1886, eussent dû être rendus au corps deux jours avant la troupe, c'est-à-dire la veille du scrutin du 6 mai, M. de la Ferrière, député de l'Eure, a cru devoir appeler sur ce point l'attention de M. le ministre de la guerre. Celui-ci a adressé la réponse ci-après, qui assurera à tous le libre exercice de leur droit électoral :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, 18 janvier 1888.

Monsieur le député,

Par votre lettre du 16 de ce mois, vous avez bien voulu me faire part de votre intention de m'adresser une question au sujet des dates fixées pour l'appel des hommes de l'armée territoriale en 1888.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des ordres vont être immédiatement donnés pour changer les dates de cet appel de manière à permettre aux hommes de l'armée territoriale, convoqués, de prendre part aux élections municipales.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,
Général LOGEROT.

vivrons et vieillirons côte à côte, nous aurons pour nous consoler l'estime de nous-mêmes et la conscience de ne pas avoir transigé avec notre devoir.

— Oh ! s'écria Julian, le visage rayonnant de joie et la serrant dans ses bras avec une énergie fébrile. Oh ! je te reconnais bien là, toi ma femme adorée ! Merci, Denizà ! merci, ma chérie ! Je suis tien comme tu es mienne, rien désormais ne pourra nous séparer ! Nous vivrons libres au désert, sous le regard de Dieu. Et qui sait ? peut-être plus tôt que nous ne le croyons nous-même, le pouvoir tyrannique qui nous a proscrits retombera-t-il dans la boue sanglante dont il est sorti, et rentrerons-nous, fiers et heureux, dans cette patrie si chère dont nous avons été si odieusement bannis !

Et, enlacés dans les bras l'un de l'autre, ils confondirent leurs larmes.

Larmes de joie, car leur cœur battait à l'unisson et leurs sentiments étaient les mêmes.

— Nous serons trois, dit simplement Bernardo en serrant la main de Julian.

— Merci, ami, j'accepte, répondit Julian en lui rendant sa chaleureuse étreinte.

— Je savais qu'il en serait ainsi, s'écria le docteur d'un air désolé. Mais les choses ne se passeront pas de cette façon ; je ne le veux point. Ecoute-moi, Julian.

— Parlez, mon père ; Denizà et moi nous vous écoutons avec la plus sérieuse attention.

— C'est bien, répondit le docteur. Ecoutez donc : tu es mon fils, ton honneur est le mien, tu le sais.

— Je le sais, oui, mon père.

Conseils municipaux. — On sait que le mandat des conseils municipaux actuels expire au commencement de mai 1888. Mais en raison des vacances parlementaires qui commenceront cette année du 20 au 23 mars, et afin de faire coïncider les élections municipales avec la présence des députés et sénateurs dans leurs départements, le gouvernement songerait à fixer, soit au dimanche 22, soit au dimanche 29 avril, mais plus probablement au dimanche 22, la date des prochaines élections municipales.

Certificat d'aptitude. — La première session pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique sera ouverte dans toute la France le 20 février 1888. Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de l'inspection académique de chaque département jusqu'au samedi, 4 février, inclus.

Société archéologique du midi de la France. — La Société archéologique décernera cette année le prix fondé par le docteur Ourgand ; ce prix est d'une valeur de 300 fr. Elle décernera aussi des médailles aux personnes qui lui enverront des Mémoires, dessins ou objet intéressant l'archéologie. Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours, est le 1^{er} mai 1888.

Nécrologie. — Nous publions l'émuvant adieu adressé par M. le Préfet du Lot, au cercueil du jeune Faurie :

Messieurs,

On a raison de dire que la mort frappe en aveugle.

Voici un enfant, presque un homme ! Car s'il était enfant par l'âge, déjà il était homme par le cœur, par les qualités, par la première et la plus noble des vertus : le travail !

C'était — on vient de le dire — l'un des meilleurs, peut-être le meilleur élève de ce lycée où grandissent nos affections et nos espérances ! !

Et c'est lui que la mort a choisi !

Et c'est une famille aimée, honorée, estimée de tous qu'elle est venue atteindre, se disant sans doute qu'un père et une mère qui avaient noblement élevé neuf enfants devaient être trop heureux et trop fiers !....

Où, Messieurs, la mort est aveugle.... Elle est impitoyable ! ! !

Et les sympathies de toute une population, et l'affection de tous les camarades de Faurie restent impuissantes devant cette grande douleur ; ils ne peuvent qu'entourer ce cercueil et mêler aux larmes d'une famille éplorée l'expression de nos regrets unanimes ; que la perte de cet enfant, pauvre père et pauvre mère si cruellement éprouvés, vous apporte, avec la plus poignante des épreuves, une force nouvelle.

Vous entendrez sa voix chérie, — car les enfants qui nous quittent parlent à leurs pères et à leurs mères, vous entendrez sa voix vous dire : soyez forts ! soyez à ceux qui restent ; à mes frères, à mes sœurs ; aimez-les, et que ceux-là, du moins, ne vous quittent jamais ! !

Adieu, cher enfant laborieux, au nom d'un département que tu devais, un jour, honorer par ton travail, au nom de tous ceux qui s'associent à la douleur des tiens.... Adieu ! !

Ponts et chaussées. — M. Pradié, agent-voyer, à Lauzès, est nommé en la même qualité, à Gramat.

— Je ne consentirai jamais à transiger avec cet bonheur qui m'est plus précieux que la vie ; mais il ne faut pas jouer le bonheur de son existence tout entière sur un coup de dé... Tu ne veux pas faire acte de soumission au gouvernement auquel tu dois les malheurs immérités qui ont fondu sur toi ; mais les situations que l'on ne peut trancher, on les tourne.

— Mon père...

— En conservant l'honneur sauf, bien entendu.

— Je ne comprends pas bien où vous voulez en venir, mon père.

— A ceci, tout simplement : Que sans te présenter aux autorités françaises, Bernardo et toi, tout en conservant la liberté de vos opinions, vous pouvez vous engager à ne rien faire contre le gouvernement établi, tant qu'il existera, et de ne vous occuper en aucune façon de politique active. Il vous sera d'autant plus facile de prendre cet engagement, que jusqu'à l'heure néfaste où vous avez été si odieusement condamnés, jamais ni l'un ni l'autre vous n'aviez songé à la politique. C'est donc une déclaration sans importance ; je la rédigerai moi-même, et vous ne la signerez qu'après l'avoir lue et approuvée. Le général français qui commande à Urès est un de mes vieux amis d'Afrique, sur lequel je puis entièrement compter ; l'affaire ira donc toute seule ainsi.

— Pardon, mon père, dit Julian ; mais cependant il me semble que si...

— Laisse parler notre père, dit Denizà avec un délicieux sourire ; tout ce qu'il dit est très bien.

Et elle lui ferma la bouche avec ses mains charmantes.

Le jeune homme se tut, enchanté de pouvoir,

Société des agriculteurs de France. — Le Congrès de la Société aura lieu, cette année, du 3 au 11 février, à l'Hôtel Continental, à Paris.

Conseillers municipaux. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 17 courant, les électeurs de la commune de Gourdon sont convoqués pour le dimanche 5 février prochain, à l'effet d'élire onze conseillers municipaux, en remplacement de MM. Picardou, Janis et de Varenne, décédés, et de MM. Calmeilles, maire, Granier, adjoint, Rolly, Bach, Ayrole, Terrié, Pons et Traucou (Armand), démissionnaires.

Notariat. — Par décret du 14 janvier, M. Couderc (Pascal), de Dégagnac, licencié en droit, a été nommé notaire à Salviac, en remplacement de M^e Bourdet, démissionnaire en sa faveur.

Retraite des anciens sous-officiers. — Le projet si intéressant de l'unification des retraites des anciens sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer vient d'être repris devant la Chambre.

M. Henri Deloche, archiviste-paléographe, vient d'être chargé du cours complémentaire d'histoire, de géographie et de législation des Etats musulmans à l'école des langues orientales vivantes.

Théâtre. — Notre compatriote, M. Soulaire, va être chargé d'un rôle important dans la reprise des *Pêcheurs de perles* à l'Opéra Comique.

M. Mouliérat a été très applaudi dans la *Dragons de Villars*.

Ecole des Beaux-Arts. — Julien Besse, qui est entré le 8 de ce mois à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, a pris part le jour même de sa rentrée à l'examen mensuel pour les cours supérieurs. Notre jeune compatriote a été classé le 7^e sur 40 élèves participant au concours. Nos félicitations au jeune artiste.

Pour tant d'amour! — Dans une de ses dernières audiences, dit la *Dépêche*, on des juges de paix de Cahors a eu à statuer sur une affaire qui ne manque pas d'un certain piquant. La femme B..., aubergiste à Cahors, avait pour pensionnaire un sieur X..., homme d'un certain âge, que les traits d'une jeune et vigoureuse servante de vingt-cinq ans, au service de la femme B..., ne laissaient pas indifférent.

Le jour de la réunion à Cahors des délégués sénatoriaux, le sieur X..., profitant de l'encombrement provoqué dans l'auberge par la présence d'un grand nombre de délégués, suivit la servante au moment où celle-ci se rendait à la cave pour chercher du vin, et sans doute voulut tirer profit de l'obscurité. Mal lui en prit, car vivement repoussé par l'objet de son amour, il alla rouler sur un tas de bouteilles pleines, placées dans un coin de la cave. Au bruit retentissant de l'effondrement des bouteilles, on accourut, et on retira de sa position grotesque le malheureux X..., roisissant de vin et tout confus.

Cité devant le juge de paix, tout à la fois par la femme B... qui a voulu être payée de ses

tout à son aise, couvrir de baisers les mains mignones de sa fiancée.

Le docteur reprit en souriant :

— Cette formalité sera la seule que l'on exigera ; c'est bien peu de choses, n'est-ce pas ?

— En effet, mon père, répondit vivement Denizà pour elle et pour Julian.

— Seulement, j'inviterai le général X... à votre mariage, et lorsque les présentations auront été faites, vous lui répéterez de vive voix l'engagement que vous aurez pris par écrit. Cela vous convient-il ainsi ? Croyez-vous pouvoir accepter ces conditions ? Réponds, Julian.

— Certes ! s'écria joyeusement Denizà, car notre honneur sera sauf.

— Tu ne me réponds pas, mon fils, reprit le docteur.

— Denizà a répondu pour elle et pour moi, père, dit le jeune homme en souriant. Il me semble qu'un honnête homme peut, en toute sûreté de conscience, accepter une telle condition ; mais il est bien entendu qu'il n'y en aura pas d'autre.

— Je t'en donne ma parole.

— Il suffit, mon père ; nous acceptons, n'est-ce pas, Denizà ?

— Des deux mains, répondit-elle en riant avec malice.

— Et vous, Bernardo ?

— Oh ! moi, vous le savez, tout ce que fait Julian est bien ; donc, j'accepte.

— A la bonne heure ! voilà qui est convenu, s'écria le docteur avec joie. Je savais bien que je ferais entendre raison à ces mauvaises têtes.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

bouteilles cassées et de son vin perdu, et par la servante qui s'est pourtant victorieusement défendue, le sieur X... a fait défaut et a été condamné à 20 fr. d'indemnité pour bris de bouteilles et à 25 fr. de dommages en faveur de la servante.

Prudhomat. — Vendredi, 20 janvier, ont eu lieu, dans la paroisse de Pauliac, commune de Prudhomat, les obsèques du vénérable M. Ayroles, de Poy, décédé à l'âge de 70 ans. Le deuil était conduit par cinq des six fils du défunt : M. Ayroles, aîné ; M. l'abbé Ayroles, curé de Montcuq ; M. Ayroles, receveur des tabacs ; M. Ayroles, receveur des contributions indirectes ; M. J.-P. Ayroles, maire de Prudhomat.

Montbrun. — La demoiselle Montagné, âgée de 19 ans, venait de couper du bois dans la montagne, lorsqu'elle glissa sur un rocher et tomba d'une hauteur de dix mètres environ dans le chemin rural qui longe la voie ferrée.

On l'a retrouvée là sans connaissance, presque inanimée, la tête fort contusionnée et le bras gauche fracturé en plusieurs endroits. L'état de la blessée est désespéré.

Dépôt de remonte d'Aurillac. — Itinéraire que suivra le comité d'achat pendant le mois de février 1888, dans le département du Lot :

A Cahors, le vendredi, 3 février, à 9 heures et demie.

A Puy-l'Évêque, le samedi 4 février, à 9 heures et demie.

A Gramat, le mercredi 15 février, à 8 heures.

Pour y procéder à des achats de :

Chevaux de 4 à 8 ans de manège. Pour cette catégorie, les achats porteront exclusivement sur des sujets *anglo-arabes*.

Chevaux de 4 à 8 ans, de ligne et de cavalerie légère, de 1 mètre 48 à 1 mètre 60.

Chevaux de 4 à 8 ans, d'artillerie (trait léger et trait), de 1 mètre 54 à 1 mètre 58, fortement établis et ayant des allures.

Un terrible accident est arrivé mercredi dernier, vers midi, à Pochy, commune du Vigan. Le nommé Cruzet (Henri), âgé de 27 ans, était occupé avec un de ses parents, à abattre un châtaignier. Au moment de la chute de l'arbre, Cruzet, ne s'étant pas retiré à temps, a été renversé et a eu le crâne fracassé ; il est mort immédiatement.

Chien enragé. — Mercredi dernier, vers neuf heures, un chien de forte taille, qui a été reconnu enragé, traversait Gourdon, en mordant un grand nombre de ses congénères. Le maréchal des logis, Rivals, deux gendarmes, les sieurs Vialard et Rigal, et plusieurs personnes se mirent aussitôt à leur poursuite. Arrivé dans l'avenue Cavaignac, se voyant traqué, l'animal coupa court, et, prenant la rue St-Romain, franchit d'un bond le mur du jardin de l'hospice. Un courageux citoyen, M. Rhodes, boucher, suivant les gendarmes, sauta le mur à son tour et lui tira deux coups de feu qui ne l'atteignirent que très légèrement. Mais, au même moment, le maréchal des logis lui asséna un violent coup de barre sur les reins, tandis que le gendarme Vialard lui enfonçait la baïonnette dans le corps.

M. Gouloumès, vétérinaire, qui a fait l'autopsie, a déclaré que ce chien était atteint d'hydrophobie depuis cinq ou six jours.

A la suite de ces faits, un arrêté a été sagement pris par l'autorité municipale de Gourdon, afin de débarrasser les rues des chiens errants.

— Un petit garçon de 7 ans, le nommé Breuil (Emile), de Gourdon, qui a été mordu le 10 courant par un chien soupçonné d'être atteint de la rage, a été envoyé à Paris, afin d'être traité par M. Pasteur.

Vol. — Un vol a été commis lundi soir, à la tombée de la nuit, au préjudice du sieur Atgié, concierge de la mairie de Gourdon. Le voleur qui était certainement au courant des habitudes du propriétaire et connaissait la maison, n'a guère profité de sa mauvaise action, car il n'a trouvé à emporter qu'une montre et une chaîne en argent M. le commissaire de police a ouvert une enquête.

Nouvelle tempête. — Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'une forte dépression barométrique vient de se faire sentir à l'est du cap Race ; elle va probablement s'étendre dans la direction du nord-est et causer des troubles atmosphériques sur les côtes d'Angleterre et de France, entre le 23 et le 25.

Gramat. — La foire du 20 janvier a été belle, bonnes affaires, hausse sensible sur les bœufs de labour.

Bœufs destinés à la boucherie. 25 à 26 fr. les 50 kilos ; moutons, de 50 à 55 cent. le kilo ; volailles, 45 cent. la livre ; œufs, 90 cent. la douzaine ; blé 20 fr. l'hect.

Chemins de Fer d'Orléans. — La compagnie a accordé une réduction de 50 0/0 sur les prix des places au tarif général, aux membres (hommes ou femmes) de la *Société des Agriculteurs de France* et de la *Société nationale d'encouragement à l'agriculture* qui emprunteront son réseau pour se rendre à Paris, à l'effet d'y assister aux réunions annuelles des dites sociétés qui auront lieu, savoir :

De 22 janvier au 15 février pour la Société des Agriculteurs de France.

De 23 janvier au 8 février, pour la Société d'encouragement à l'agriculture.

Cette réduction sera appliquée conformément aux dispositions de l'instruction 1413 du 29 janvier 1882.

Le bulletin d'invitation que devront produire les personnes qui réclameront le bénéfice de ladite réduction sera valable, savoir :

Pour la Société des Agriculteurs de France : du 20 janvier au 15 février pour l'aller, du 22 janvier au 17 février pour le retour.

Pour la Société d'encouragement à l'agriculture : du 20 janvier au 8 février pour le retour.

Ce bulletin sera signé par le président de la Société à laquelle le titulaire appartient.

VITICULTURE

M. le ministre de l'agriculture avait confié, au mois de mars dernier, à M. Viala, professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier, la mission de rechercher en Amérique quels étaient les cépages qui, dans ce pays, résistent au phylloxéra dans les sols calcaires, crayeux ou marneux. Au mois de novembre dernier, M. Viala annonçait qu'après six mois de recherches il avait vu sa mission couronnée de succès et, le 19 décembre suivant, il adressait son rapport tant attendu à M. le ministre. Le *Progrès viticole*, de Montpellier, vient de le publier, et il résulte de ce rapport que les cépages américains « offrent le plus de chance de réussite, » dans les terrains en question, sont les porte-greffes suivants : le *V. Berlandieri*, le *V. Cinerea* et le *V. Cordifolia*. De plus, ces trois variétés végètent moins dans ces terrains que dans ceux qui sont plus fertiles, mais ils ne sont pas sujets à la chlorose. Et le rapporteur s'exprime ainsi : « Ces conclusions sont basées uniquement sur l'observation des milieux dans lesquels croissent ces vignes aux Etats-Unis. » Il se pourrait donc que les faits que je signale ne se soient pas de même nature lorsqu'on les multiplie en France, ce que je ne pense pas... »

Tout cela, n'est-ce pas, n'est pas bien rassurant, et M. Viala, on le voit, n'est guère affirmatif. C'est qu'en effet, ces cépages ne sont pas malheureusement les nouveaux venus. On les cultive dans le Midi depuis 1878 ou 1879 et, jusqu'à ce jour, personne ne leur a attribué les qualités que M. Viala vient de leur découvrir. M. Sahut, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Hérault, écrit, en effet, en 1884 à propos du *V. Cinerea*. « Elle est recommandée spécialement pour les terrains très humides » et plus loin : « On se plaint autre part que les pieds de cette espèce ne prospèrent pas convenablement dans les terrains calcaires, quoique frais, ni même dans les schistes. » et plus loin encore : « M. Publiat a remarqué la région lyonnaise, toutes les espèces, indiquées ci-dessus (le *V. Monticola*, le *V. Berlandieri* et le *V. Cinerea*) se sont montrées sensibles au froid dans les hivers rigoureux et particulièrement dans celui de 1879-1880. »

Mais la duchesse de Fitz-James connaît aussi ces cépages depuis octobre 1880. Ils lui étaient signalés par M. Hermann Jæger, de Néosho (Missouri), et, depuis cette époque non plus, cette grande américaniste n'a nulle part constaté une supériorité quelconque de ces cépages sur les autres. Il est au moins étrange que le Midi, qui lance si bien et successivement de si nombreux cépages résistants, ait négligé de présenter ces trois variétés comme supérieures aux variétés traditionnelles. Cependant, comme M. Viala connaît très bien tous ces faits, que l'école de Montpellier où il professe cultive ces trois variétés depuis longtemps déjà, il est permis d'espérer qu'il sera dans le vrai contre son collègue M. Sahut, et que, si les *Berlandieri*, les *Cinerea* ou les *Cordifolia* deviennent à la mode, grâce à son haut patronnage, en quelque

sorte officiel il n'en sera pas d'eux comme de tant d'autres cépages, qui n'ont guère plus duré que les roses.

Un mot encore à propos du *Cordifolia* (Michaux) dont parle M. Viala dans son rapport. Dans un ouvrage intitulé : « Viticulture et Analogie américaine » par Georges Nismama, professeur d'Horticulture à l'Université de Missoori à New-York 1881, je lis, chapitre 1^{er}, § 3. Le *vitis Cordifolia* (Michaux) (ce doit être évidemment la même variété), se distingue aisément du *vitis Riparia* (Michaux). « Au diable d'Eogelmann il n'y a pas de confusion à craindre, en employant le mot *Cordifolia*, pour désigner cette classe de vigne dont le *Taylor* et le *Clinton* sont les variétés les mieux connues, et que l'*Elvira* semble devoir rendre plus célèbre qu'elle n'a été jusqu'à présent. Espérons que le type de M. Viala, n'a rien de commun avec celui indiqué par M. Nismama comme chef de la famille *Cordifolia*, et dans laquelle on paraît ranger les *Taylor*, *Clinton* ou *Elvira*, sans quoi, fatalement le peu de célébrité que ces trois mauvaises espèces lui ont acquise, pourrait fort bien nuire à son entrée dans le monde. E M.

Variétés

L'alimentation des soldats
CONFÉRENCE DE M. LE DOCTEUR MORACHE,
Médecin inspecteur du 18^e corps d'armée.

Le grand Frédéric disait un jour à ses officiers : « Quand on veut constituer une armée, on doit commencer par le ventre », et Napoléon s'arrêtait devant les cuisines, interrogeait chaque homme pour savoir si la nourriture était trouvée excellente.

L'alimentation du soldat a été toujours la préoccupation des grands capitaines et M. le docteur Morache a fait œuvre utile en venant traiter cette question importante devant les officiers de l'armée territoriale.

En temps de paix, l'administration fournit les vivres, et cela sans difficulté aucune ; mais en temps de guerre, il en est autrement. Les compagnies peuvent se trouver loin des voies de communication ; aussi le rôle des capitaines est-il considérable. Ils sont obligés de pourvoir à l'alimentation de leur troupe, ce qui n'est pas toujours facile.

La viande doit être l'aliment principal. En 1870, la ration était de 300 grammes (250 en temps de paix). Elle avait été ainsi fixée par le ministre de la guerre et nul ne pouvait la diminuer ni l'augmenter ; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Le ministre fixe bien toujours la ration, mais le général en chef peut la modifier à son gré. Il se décide suivant le pays des opérations.

Cette mesure est excellente ; toutefois il faut des principes, et M. le docteur Morache propose la ration suivante : 500 grammes de viande, 1 kilogramme de pain, 60 grammes de légumes, 30 grammes de café et 40 grammes de sucre.

Au Mexique, la ration de viande était de un kilogramme et demi ; aussi les régiments faisaient-ils des marches très longues.

En Allemagne, il y a trois rations : 1^o La « petite ration » qui se compose de 750 grammes de pain, 350 grammes de viande, 150 grammes de légumes, 25 grammes de café brûlé.

Cette ration est donnée pendant les grandes manœuvres et la période de mobilisation.

2^o La « grande portion », est comme la précédente, on ajoute seulement 150 grammes de viande.

C'est la ration de campagne.

3^o La « ration de fer » : c'est celle que donne la victoire et que le pays vaincu est obligé de fournir. Elle se compose de 500 grammes de viande, 750 grammes de pain, 1 litre de bière, 1/2 litre de vin et 50 grammes de café.

Cette ration a été servie à chacun des soldats depuis l'entrée de l'armée allemande en France, et, tandis que nos pauvres troupiers mouraient de faim et de froid, les Prussiens pillaient les villages et faisaient bonne chère. Aussi ont-ils pu supporter la rigueur de la saison et les fatigues de cette dure et longue campagne !

Instruits par l'expérience, nous devons nous préparer d'avantage, car la guerre prochaine sera plus dure que les précédentes, par suite de l'augmentation des effectifs. Pour nous, le difficile sera surtout la période d'agglomération. Y aura-t-il assez de moyens de communication ? Y aura-t-il assez d'argent ?

La réponse à la première question appartient à l'état-major ; quand à la seconde, le maréchal de Moltke l'a faite lorsqu'il disait naguère dans une conférence : « En campagne, aucun régime alimentaire n'est trop coûteux, excepté celui qui est mauvais. »

Toutefois, il faut se rassurer, car des amé-

liorations très importantes ont été apportées dans le service alimentaire. Depuis quinze ans, l'administration supérieure travaille activement ; et dans l'Est, de grands centres de ravitaillement ont été créés. Le régime des casernes, d'ailleurs, est changé et tout le monde connaît les réformes qu'a introduites celui qui était ministre de la guerre il y a dix-huit mois.

Après ces renseignements, M. le docteur Morache donne les conseils suivants pour la prochaine guerre :

Pendant la période de mobilisation le soldat vivra comme en temps de manœuvres. Les mobilisés seront astreints de suite au régime militaire.

Les vivres seront pris dans les « places » où se trouvent des provisions dites de vingt jours.

Pendant la période stratégique chaque homme aura dans son sac quatre jours de vivres qu'il devra garder, car en route il est nourri dans les stations où sont préparés à l'avance les repas chauds.

Au point de concentration, les vivres sont encore fournis par l'administration. Reste le temps de la campagne.

Napoléon — quand il le pouvait — faisait vivre ses troupes sur le pays, par réquisition.

M. le docteur Morache est de cet avis. Le bétail qui suit l'armée fournit une mauvaise viande par suite des fatigues qu'il endure.

D'ailleurs, le typhus vient toujours le décamer.

Les extraits de viande doivent être aussi bannis de l'armée. Ces sortes de produits donnent seulement l'illusion d'une soupe, et sont préjudiciables à la santé des hommes. La soupe elle-même ne sera plus possible.

En 1870, nos soldats mettaient quatre heures pour faire du bouillon, et on sait avec quelle difficulté. Au moment de le boire, on sonnait le départ, et la cuisine était perdue. Il faut ajouter à cet inconvénient un plus grand encore.

Une marmite sert à quatre hommes. Or, celui qui la porte peut ou rester en arrière ou la perdre. Dans ces deux hypothèses, ses trois camarades sont privés de nourriture. Aussi vaut-on donner une petite marmite à chaque homme, et la viande sera désormais rôtie (en temps de guerre, bien entendu et par exception, car pour refaire une homme, rien ne vaut une bonne soupe).

M. le docteur Morache s'est arrêté là, et n'a pas terminé sa conférence pour ne pas retenir trop longtemps ses nombreux auditeurs qui l'avaient écouté avec une attention des plus soutenues, il a annoncé qu'il achèverait de développer ses idées dans une prochaine réunion.

BOURSE. — Cours au 23 janvier.	
3 0/0.....	81 25
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 00
3 0/0 id. 1884.....	84 85
4 1/2 0/0 ancien.....	107 85
4 1/2 0/0 1883.....	107 82
Dernier cours au 23 janvier.	
Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,250 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	400 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	290 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	359 00

CAUSERIE MÉDICALE. — Il est des produits qui s'imposent par leur réelle valeur. De ce nombre et au premier rang nous n'hésitons pas à faire figurer le *Sirof de Pierre Lamoureaux*. De nombreux articles parus dans la *Gazette des Hôpitaux*, l'*Abeille Médicale*, etc., ont attesté l'efficacité de cette préparation, dénommée à juste titre, le *Pectoral par excellence*.

Malheureusement, à côté du véritable produit il existe de nombreuses contrefaçons.

Pour éviter les contrefaçons, imitations, similitudes de nom, le public ne doit accepter comme véritables que les flacons dont les étiquettes portent la signature de PIERRE LAMOUREUX et la mention : P. LAMOUREUX, Ph^m, 45, rue Vauvilliers, Paris.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** à l'Iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulères, Tumeurs, Gommés, Ecostoses*, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofule* et la *Tuberculose*. Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

PAPIER WLINSI. Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales*, les *Fertes*, la *Dysenterie*, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en pluie, ascendantes, etc., avec ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

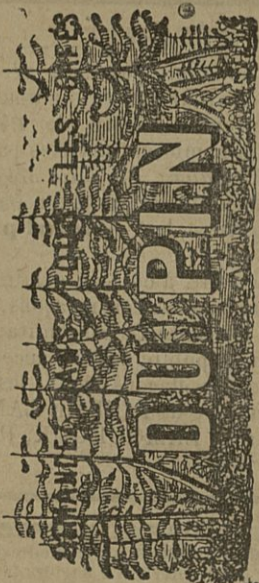
EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.



21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BOURNEVILLE 1881 DIPLOME D'HONNEUR

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Maison spéciale d'Accouchement
DIRIGÉE PAR
M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maitresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES
Guérison radicale des Maladies de Matrice

ON DEMANDE agents pour cantons et communes. Remises et appointements. Union centrale. Assurance. Bétail, 8^e année d'existence. 150, rue David Johnston, Bordeaux.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour enter les contre-façons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Aché, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIER

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association Générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONT
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, abimaux de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

Le propriétaire-gérant, Layton.



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

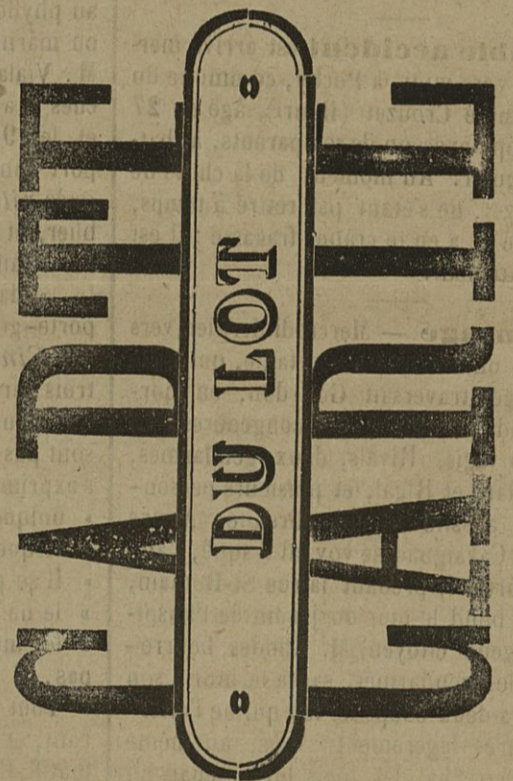
Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation



En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

PARIS 64, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hortwig, Doyen, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; Glaeson, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; membre de l'Institut; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; E. M. Maitz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°

colombier de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Chaque volume broché 25 francs

Payables à raison de 10 francs par mois